80e ANNEE, No 257 — LE NUMERO : 15 CENTIMES — Lundi et mardi, 4 et 5 novembre 1918

Tarif des annonces

Annonces, la ligne 0.60
Ann. financières (avis d'assembl. de soc.) 1.00
Nécrologie » 1.00
Faits divers » 1.50
Chronique locale » 2.00
Réparations judic. » 2.00

L'AMI DE L'ORDRE

JOURNAL QUOTIDIEN

Abonnements postaux
1 mois . . . 2 50
3 mois . . . 7.50
Les abonnements se prennent EXCLUSIVEMENT aux bureaux de postes ou aux facteurs.

BUREAUX
Rue de la Croix, 29, Namur

LA GUERRE

COMMUNIQUE ALLEMAND

Berlin, 2 novembre. — Officiel de ce midi :

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Armées du feld-maréchal prince héritier Rupprecht de Bavière :

La situation n'a pas changé sur le front de la Lys. Le régiment d'infanterie bavarois n. 10 et le régiment d'infanterie de réserve n.13 se sont particulièrement distingués lors des derniers combats. Au Sud de Deynze, nous avons esquivé de nouvelles attaques ennemies en nous retirant derrière l'Escaut. Les mouvements ont été exécutés la nuit à l'insu de l'ennemi. Après avoir violemment bombardé les lignes évacuées, l'ennemi nous a suivis et se trouvait le soir en contact avec nos avant-postes à l'Est de Deynze et à l'Ouest de l'Escaut.

Fortes attaques anglaises au Sud de Valenciennes. Près d'Aulnoye, l'ennemi a pénétré dans nos lignes et progressé jusqu'aux abords méridionaux de Valenciennes vers Saultain et au delà de Prescau. La contre-attaque exécutée par des régiments badois, en collaboration avec nos troupes d'assaut qui se trouvaient à cet endroit et appuyés efficacement par des chars d'assaut et des batteries du régiment d'artillerie de campagne n. 71, nous a remis en possession des hauteurs au Sud-Ouest de Saultain et de la localité de Prescau. Les tentatives faites l'après-midi par l'ennemi pour s'emparer de Valenciennes par une attaque enveloppante de l'Ouest, au delà de l'Escaut, et du Sud, ont échoué. La nuit, nous avons évacué la ville sans que notre mouvement ait été entravé par l'ennemi.

Armées du prince héritier allemand et du général von Gallwitz :

Une formidable bataille d'artillerie a précédé les attaques déclanchées par les Français et les Américains pour percer le front de l'Aisne et celles qu'ils ont exécutées entre l'Argonne et la Meuse. Sur les hauteurs à l'Ouest de l'Aisne, entre la Selve et Herpy, les attaques ennemies ont échoué. Au cours d'un dur combat, nos troupes ont une fois de plus remporté à cet endroit un succès complet sur les Français. A l'Est de la Selve, l'ennemi n'a réussi à atteindre nos lignes sur aucun point, grâce au feu efficace de troupes bavaroises. Des régiments du Brandebourg ont aussi repoussé l'ennemi devant leurs lignes près et à l'Ouest de Petit-Quentin. Près de Banogne, le régiment d'infanterie de réserve n. 93 a supporté la charge principale du combat. Hier encore, il a repoussé l'ennemi en corps à corps acharné. A l'Est de Recouvrance, des régiments de Poméranie, de la Posnanie et de la Silésie ont repoussé l'ennemi devant leurs lignes. Sur les hauteurs au Nord-Ouest de Château-Porcien, les régiments de la 17e division d'infanterie et de la 50e division de réserve, qui ont souvent donné des preuves de leur vaillance, ont encore tenu hier leurs positions malgré les violentes attaques. L'action énergique du premier lieutenant von Below, du régiment de grenadiers n. 89, a exercé une influence décisive sur l'issue des combats.

La hauteur au Sud Ouest de Fergeux a changé plusieurs fois de mains: elle est restée en notre pouvoir après une fructueuse contre-attaque. De part et d'authe de Rethel, l'ennemi a avancé passagèrement sur la rive septentrionale de l'Aisne près de Nanteuil et d'Ambly. Nos contre-attaques l'ont rejeté sur la rive méridionale de la rivière. D'importantes forces françaises ont pris l'offensive sur un large front des deux côtés de Vouziers, ainsi qu'entre l'Aisne et le Nord de Grandpré. Près de Rilly, nous avons replié nos avant-postes sur la rive septentrionale de l'Aisne. Près de Voncq, l'ennemi a franchi l'Aisne et avancé sur les hauteurs situées sur la rive orientale. Les tentatives faites par l'ennemi pour percer nos lignes près de Le Chesne ont échoué; nous l'avons arrêté près de Neuvilles et de Day, ainsi que près de Terron sur l'Aisne. La plupart des assauts de l'ennemi, dont certains ont été exécutés par six fois, ont déjà échoué devant nos lignes. A l'Est de Vandy, l'ennemi a été rejeté par une contre-attaque. Il a pris pied à Falaise sur l'Aisne. Entre l'Aisne et Grandpré, nous avons repoussé les attaques ennemies devant nos lignes. En conséquence, quoiqu'ils aient engagé d'importantes forces sur ce front d'attaque, les Français n'ont pu s'assurer un gain territorial insignifiant que près de Voncq et de Falaise.

Sur le front d'attaque de 10 kilomètres compris entre Terron et Falaise, nos lignes étaient de nouveau entièrement entre nos mains le soir. Des Wurtembourgeois et des Bavarois, des régiments de la garde, du Hanovre et de la Westphalie, ainsi que des tirailleurs de la Thuringe, ont pris une part égale à notre fructueuse défensive. Le régiment d'infanterie n. 127, commandé par le lieutenant-colonel Schwab, s'est particulièrement distingué. Les conducteurs d'automobiles, qui fournissent un travail énorme depuis des semaines, ont contribué à l'issue heureuse de la bataille d'hier en amenant en temps opportun les réserves sur le terrain.

Entre l'Aisne et la Meuse, les divisions américaines mises en ligne sur des secteurs d'attaque étroits ont réussi à pénétrer dans nos positions entre Champigneulle et Aincreville et à gagner du terrain au delà de nos lignes d'artillerie des deux côtés de Bayonville. Nous avons fait échouer les tentatives faites par l'ennemi pour briser notre front dans la direction de Thénorgues et de Stenay. A la tombée du jour, l'attaque ennemie s'est arrêtée dans la ligne Champigneulle-Sivry-Est de Busancy-Sud-Ouest de Villers-devant-Dun-Nord-Ouest d'Aincreville.

Berlin, 2 novembre. Soir. Officiel. — De nouvelles attaques anglaises au Sud de Valenciennes, des attaques américaines à l'Ouest de la Meuse n'ont donné à l'ennemi que des gains de terrain locaux. Sur les autres fronts de bataille, journée calme.

Berlin, 3 novembre. — Officiel de ce midi :

Groupe des armées du prince héritier Rupprecht de Bavière :

En Flandre, nous avons, pour nous rattacher à notre nouveau front de l'Escaut, replié sur Gand nos troupes qui se trouvaient à la Lys. Hier il n'existait plus de contact avec l'adversaire. Au Nord-Ouest d'Audenaerde et près de Tournai, des attaques partielles ennemies ont été repoussées.

Près et au Sud de Valenciennes, les Anglais ont continué leurs violentes attaques. Au cours des combats de la matinée, ils nous ont refoulés sur Saultain et se sont de nouveau établis dans Prescau. Villers-Pol a été maintenu contre de nombreuses attaques. De nouvelles attaques, déclanchées durant l'après-midi, à l'Est de Valenciennes, ont échoué. Le 24e régiment d'infanterie, sous la conduite des capitaines von Brandys et Haup, et les batteries du 44e régiment d'artillerie de campagne, se sont surtout signalés. A l'Ouest de Landrecies, nous avons repoussé des attaques partielles de l'adversaire.

Là où l'ennemi avait réussi à pénétrer,des troupes cyclistes l'ont bientôt rejeté.

Groupes des armées du prince héritier allemand et du général Gallwitz :

A l'Ouest de Guise, une attaque partielle de l'adversaire n'a eu aucun succès. Après les lourdes pertes qu'ils ont subies dans la bataille du 1er novembre au front de l'Aisne,les Français n'ont pas continué hier leurs grandes attaques. Ils se sont bornés à l'Est de Banogne, près de Neuville-et-Dag et Terron, à des attaques partielles que nous avons repoussées, en partie par des contre attaques.

L'irruption des Américains à l'Ouest de la Meuse nous a décidés à replier le front entre l'Aisne et Champigneulle. Hier des combats se sont développés devant la ligne Quatre-Champs-Busancy. A l'Ouest de la Meuse, les Américains ont continué leurs attaques. Ils ont gagné un peu de terrain près de Tailly et au-delà de Villers-devant-Dun. Ailleurs, ils ont été repoussés.

Violents combats devant nos positions à l'Ouest de la Moselle.

Le lieutenant Buckler a remporté sa 35e victoire aérienne.

Berlin, 3. — Valenciennes et les localités environnantes sont en feu à la suite du bombardement par l'artillerie anglaise.

COMMUNIQUES AUTRICHIENS

Vienne, 1er novembre. — Officiel :
Nous continuons à évacuer la Vénétie.
Au Sud-Est, nos forces principales ont atteint la rive septentrionale du Danube.

Vienne, 2 novembre. (Officiel). — Au front des montagnes en Italie,nos troupes occuperont, conformément à l'exécution méthodique de l'évacuation, les positions qu'elles occupaient au début de la guerre italienne. Dans la plaine de la Vénitie, le mouvement de retraite par le Tagliamento est en action

L'évacuation de tout le territoire serbe est imminente.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Paris, 1er novembre. — Officiel de 3 h. : Pendant la nuit, actions d'artillerie violentes dans la région de Guise et à l'Ouest de Saint-Fergeux. Rien à signaler sur le reste du front.

Paris, 1er novembre. — Officiel de 11 h. : Entre St-Quentin-le-Petit et Herpy, les combats ont repris ce matin et ont continué toute la journée. Malgré sa résistance, l'ennemi a dû nous céder du terrain dans la région de Banogne et de Recouvrance ainsi qu'à l'Ouest d'Herpy. Nous avons fait des prisonniers.

Les troupes de notre IVe armée, en liaison à leur droits avec l'armée américaine, ont attaqué ce matin sur le front de l'Aisne, au Nord et au Sud de Vouziers. Sur une étendue de 20 kilomètres, depuis la région à l'Est d'Attigny jusqu'au Nord d'Olizy, elles ont pénétré dans les positions ennemies fortement tenues et défendues avec opiniâtreté. A l'Est d'Attigny, nous avons enlevé Rilly-aux-Oies. Plus au Sud, nos troupes, franchissant l'Aisne, ont emporté de haute lutte Semuy et Voncq. Poussant énergiquement vers l'Est, elles ont refoulé l'ennemi à plus de trois kilomètres de cette localité et pénétré profondément dans les bois de Voncq. La bataille a été non moins violente sur les hauteurs à l'Est de Vouziers. Nous avons pris pied sur le plateau des Alleux, au Nord-Est de Terron, et atteint les lisières Ouest du bois de Vandy, ainsi que le ruisseau à l'Est de Chastres. A notre droit, nos troupes ont dépassé Falaise et conquis les croupes au Sud-Ouest de Primat. On signale jusqu'à présent à leur actif plusieurs centaines de prisonniers et un certain nombre de canons, parmi lesquels quatre batteries de 105.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 31 octobre. — Officiel :

D'heureux coups de mains exécutés hier soir dans les environs du Quesnoy nous ont permis de faire des prisonniers et d'infliger des pertes à l'ennemi. Nos patrouilles ont été actives le long du canal de l'Escaut, au Nord du bois de Raismes, et ont avancé sur certains points.

Notre IIe armée a exécuté ce matin une attaque au Sud-Ouest d'Audenarde et a atteint tous ses buts. Elle a fait un millier de prisonniers.

Nos aviateurs ont descendu hier 67 avions ennemis et en ont forcé 15 à atterrir.

Londres, 31. — Officiel de l'Amirauté :

Un contre-torpilleur a sombré le 29 après une collision avec un navire marchand. Pas de victime.

COMMUNIQUE ITALIEN

Rome, 31 octobre. — Officiel :

Notre succès a pris une grande extension. L'ennemi se retire à l'Est de la Piave et a réussi à peine à se soustraire à la pression immédiate de nos troupes. Dans la plaine de la Vénétie et dans la région des Alpes, nos armées marchent irrésistiblement vers les buts qui leur sont assignés. Les masses autrichiennes cherchent un abri dans les gorges ou tentent d'atteindre les points où le Tagliamento peut être franchi. Des prisonniers, des canons et des entrepôts intacts tombent entre nos mains.

Notre XIIe armée a achevé la conquête du massif du Cison et se bat pour s'emparer des défilés de Quero. Notre VIIIe armée, qui poursuit ses opérations avec le même élan, s'est rendue maîtresse des contreforts situés entre le bassin de la Folina et la vallée de la Piave. Elle avance vers le haut plateau du Cansiglio et se dirige dans la plaine vers Pordenone. Notre Xe armée a avancé son front vers la Livenza. Les troupes tchéques-slovaques prennent part à la bataille.

Dans le secteur du Grappa, nos troupes ont recommencé à attaquer ce matin et ont conquis le col Caprile, le col Bonato, l'Asolone, le mont Prassolano, le saillant du Salarolo et le Spinuccia.

Sur le haut plateau d'Asiago, harcelé par nos heureux coups de main et ceux de nos alliés ,l'ennemi entretient une violente canonnade.

Grande activité aérienne au-dessus du champ de bataille, malgré le mauvais temps. Deux avions et un ballon captif ennemis ont été decendus.

Le nombre de nos prisonniers dépasse 50,000; en outre, nous avons pris plus [illegible] 300 canons.

Les attaques aériennes

La « Gazette de l'Allemagne du Nord » publie cette note : « Par sentiment d'humanité et dans le but de préserver d'importants biens de part et d'autre, le gouvernement allemand a, par l'entremise du gouvernement suisse, proposé aux autres belligérants de cesser dorénavant des deux côtés les attaques aériennes en territoire ennemi à l'arrière du territoire des opérations. Les forces aériennes allemandes ont déjà reçu, dès le debut d'octobre, un ordre dans ce sens. »

VERS LA PAIX

Washington, 31 octobre. — La dernière note du gouvernement allemand a été transmise au département d'Etat. On dit qu'elle ne modifie en rien la situation et on estime que la prochaine démarche sera la publication par les Alliés des conditions d'armistice.

Londres, 1er. — De New-York à la « Morning Post » :

« Un message du président Wilson au Sénat expose que le rétablissement des relations durables entre les peuples est subordonné à la conclusion d'une paix sans annexion ni indemnités. »

Cologne, 31 octobre. — On mande de la frontière suisse à la « Gazette de Cologne » qu'aux dires de la « Nouvelle Correspondance », MM. Lloyd George et Orlando ont débarqué mardi à Paris pour venir prendre part aux délibérations de l'Entente. Les Etats-Unis sont représentés à la Conférence par le colonel House, spécialement délégué à cet effet par le président Wilson. M. Lloyd George était accompagné par M. Balfour, secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, lord Milner, ministre de la guerre, et Geddes, ministre de la marine. M. Orlando, de son côté, était accompagné par M. Sonnino, ministre des affaires étrangères. Le président du conseil serbe, M. Pachitch, et le président du conseil grec, M. Venizelos, se trouvaient également à Paris.

Genève, 31. — On mande de Paris au « Journal de Genève » qu'aucun accord n'est encore intervenu entre les gouvernements de l'Entente au sujet des conditions de paix, pas même en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine. L'union s'établira à Paris entre les diplomates français, le colonel House, MM. Lloyd George et Balfour et leurs conseillers.

L'armistice turc

Londres, 31 octobre. — L'agence Reuter annonce que l'armistice avec la Turquie a été signé aujourd'hui à midi.

Amsterdam, 2 novembre. — Les conditions de l'armistice accordé à la Turquie sont les suivantes :

I. — Ouverture des Dardanelles et du Bosphore.

II. — Indication de l'emplacement des champs de minee, des lance-torpilles, etc., dans les eaux turques et fourniture de l'aide nécessaire à leur relèvement, si le désir en est exprimé.

III. — Indications précises au sujet de l'emplacement des mines dans la mer Noire.

IV. — Les prisonniers des puissances alliées et les internés arméniens devront être rassemblés à Constantinople et remis sans conditions entre les mains des Alliés.

V — Démobilisation immédiate de l'armée turque à l'exception des troupes destinées à la surveillance des frontières et au maintien de l'ordre. Les Alliés se mettent d'accord avec la Turquie pour fixer les effectifs et la destination de ces détachements.

VI. — Cession de tous les navires de guerre turcs et des navires se trouvant dans les eaux turques ou occupées par les Ottomans. Ces navires seront internés dans des ports turcs ou dans d'autres ports désignés à cet effet, à l'exception des petits navires affectés au service de la police et à d'autres services dans les eaux territoriales turques.

VII. — Occupation par les Alliés de tous les points stratégiques, si les événements démontrent que cette occupation est nécessaire à la sauvegarde de leur sécurité.

VIII. — Occupation libre de tous les ports et points d'attache actuellement occupés par la Turquie et amélioration des conditions d'occupation à charge de l'ennemi.

IX. — Occupation de toutes les installations pour la réparation de navires, tant dans les ports que sur les chantiers.

X. — Occupation du tunnel du Taurus.

XI. — Retrait immédiat de toutes les troupes turques du Nord-Ouest de la Perse, jusque derrière les frontières qui délimitaient le territoire avant la guerre. Des ordres ont déjà été transmis pour évacuer partiellement ce territoire. Les autres parties seront évacuées à la demande des Alliés.

XII. — Remise aux Alliés de toutes les installations de télégraphie sans fil et autres, exception faite pour le service télégraphique du gouvernement ottoman.

XIII. — Défense de détruire le matériel de la marine de guerre et de la flotte marchande.

XIV. — Concessions à faire pour l'achat du charbon, de combustible liquide et de tout le matériel pour la flotte, à prendre dans les stocks turcs après que l'approvisionnement du pays aura été assuré. Défense d'exportation est faite pour ces matériaux.

XV. — Contrôle par les officiers de l'Entente de toutes les voies ferrées, y compris la ligne du Transcaucasien, qui se trouvent en ce moment au pouvoir des Turcs. Toutes les lignes de chemin de fer doivent être mises à la libre disposition des autorités alliées. Les besoins de la population seront pris en considération. Cette décision concerne également l'occupation de Bakou par les Alliés, et la Turquie ne mettra aucune difficulté à cette occupation.

XVI. — Capitulation de toutes les garnisons de l'Hedjaz, de l'Iémen, de Syrie et de la Mésopotamie entre les mains du commandant le plus proche des Alliés. Retrait des troupes de la Cilicie, à l'exception de celles qui sont destinées à maintenir l'ordre, comme sub V.

XVII.— Reddition de tous les officiers turcs se trouvant dans la Cyrénaïque et en Tripolitaine à la plus proche garnison italienne. La Turquie s'engage à rompre toute communication avec ces officiers au cas où ils ne se soumettraient pas à l'ordre de reddition.

XVIII. — Remise de tous les ports occupés en Tripolitaine et en Cyrénaïque, y compris Misuratas, à la plus proche garnison des Alliés.

XIX. — Evacuation obligatoire du territoire ottoman endéans le mois pour tous les ressortissants allemands et autrichiens, marins, soldats et personnes civiles.

XX. — Engagement par la Turquie de donner des ordres pour l'utilisation des objets d'équipement, des armes et du matériel de tir, ainsi que de rappeler ces parties de l'armée turque dont il est question à l'article V.

XXII — Adjonction d'un délégué de l'Entente à l'Office du ravitaillement turc, pour y sauvegarder les intérêts des Alliés. Toutes les données seront fournies à ce délégué pour l'exécution de son mandat.

XXII. — Les prisonniers turcs resteront à la disposition des puissances alliées. La mise en liberté des prisonniers civiles turcs et des prisonniers ayant dépassé l'âge militaire est encore en délibération.

XXIII. — La Turquie s'engage à rompre toutes ses relations avec les puissances centrales.

XXIV. — En cas de troubles dans les vilayets arméniens, les Alliés se réservent le droit d'occuper cette partie du territoire.

XXV. — Les hostilités entre les Alliés et la Turquie prendre[illegible] le jeudi 31 octobre, à midi.

Constantinople, 31 octobre. — L'agence Milli annonce :

« Renf bey, ministre de la marine, Rechad Hikmet bey et Adullah bey, commandants de la VIIIe armée, ont quitté Constantinople jeudi soir et se sont embarqués pour aller diriger les négociations. Arrivés à destination, il les ont ouvertes aussitôt. »

En Allemagne

Berlin, 1er. — Le feld-maréchal von Hindenburg fait publier la note suivante :

« Je reçois depuis quelques jours des adresses que m'envoient des organismes, des associations, des assemblées et des particulirs, pour m'assurer de leur confiance et de leur dévouement.Il m'est impossible de répondre à chacune, comme je le voudrais : aussi dois-je me borner à les remercier cordialement en bloc. A tous ceux qui, soucieux des intérêts de notre chère patrie allemande, cherchent auprès de moi un appui, comme à tous les autres Allemands du reste, je dis : Ce sont maintenant notre honneur, notre liberté et notre avenir qui sont en jeu. Nous sommes invincibles à la condition d'être unis. Que chacun de nous ne voie dans son voisin qu'un camarade, Allemand comme lui. Notre armée a pu, depuis plus de 50 mois, sans être vaincue, protéger le sol de la patrie. Le pays doit être fort, prêt à tous les sacrifices, et uni à l'armée. S'il l'est, la patrie allemande résistera à tous les assauts. »

Berlin, 1er. — Une note officielle de la « Gazette de l'Allemagne du Nord » annonce que le général-lieutenant Gröner est nommé premier quartier maître général en remplacement du général Ludendorff et que, comme le montre le communiqué officiel de ce jour, il occupe déjà son poste.

Berlin, 1er. — Le comte Bernsdorff, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, arrivera ici aujourd'hui. Pendant son absence, il a chargé le conseiller de légation Wallburg de la direction des affaires. Il faut moins chercher la cause de l'arrivée de l'ambassadeur dans les derniers événements en Turquie que dans le désir du gouvernement d'avoir sous la main le comte Bernsdorff, qui a une connaissance spéciale des choses d'Amérique, ayant été ambassadeur aux Etats-Unis.

Berlin, 31. — La retraite du comte Wedel, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, est imminente. On estime généralement que le baron von Richthofen, député national-libéral, lui succédera.

Berlin, 31. — Le maintien de l'ambassade austro-hongroise à Berlin n'est pas mis en question jusqu'ici. Le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, est partie hier pour Vienne afin de discuter les questions de suspens avec le ministre des affaires étrangères.

L'envoi à Berlin d'un représentant permanent des Autrichiens-Allemands se rapporte à la question du ravitaillement par l'Allemagne des Autrichiens allemands, question qui se discute déjà.

En Autriche

Vienne, 1er novembre. — Le conseil d'Etat s'est réuni cet après-midi pour examiner en détail les événements de la journée.

Vienne, 31 octobre. — Le ministère de la guère, section de la marine, publie un communiqué où il est dit que, par ordre impérial, le retour dans leur foyer, avec congé de longue durée, est accordé sur leur demande aux hommes n'appartenant pas à la nationalité sud-slave. La flotte, les installations et les propriétés de la marine seront transmises au conseil national à Agram et à Pola, par la commission locale. Les autorités et les commandants qui opèrent la transmission se sont réservés expressément, par procès-verbal, de faire valoir le droit de propriété des autres Etats ou nations non sud-slaves en vue de la liquidation ultérieure.

Comme il n'est pas, pour des motifs d'ordre international, possible de changer le pavillon en ce moment, il n'existe pas d'empêchement pour que, après la transmission des navires au conseil national sud-slave, il soi arboré un insigne national à côté du pavillon de guerre. Il est loisible à l'état-major et aux unités de la flotte, ainsi qu'à ceux qui sont au service des autorités, de continuer leur service au conseil national sud-slave, après que la transmission aura été régulièrement opérée. Dans l'intérêt d'une liquidation régulière des propriétés de la marine, le commandement de la flotte et le ministère de la guerre, section de la marine, auront à contrôler les agissements des personnes responsables. Un représentant du ministère de la guerre, section de la marine, se mettra en rapport avec le conseil national à Wagram, pour régler les détails ultérieurs.

Les autorités de la marine I. et R. et les commandants sont chargés du maintien de l'ordre et de la tranquillité et prendront les mesures nécessaires au transport des hommes.

Des ordres de même nature ont été transmis à la flottille du Danube, concernant la transmission de cette flottille au gouvernement royal hongrois et le renvoi des hommes qui n'appartiennent pas à la nationalité hongroise.

Vienne, 2. — Communiqué du département de la marine :

« Dans des conditions non expliquées encore, plusieurs officiers de marine italiens ont pénétré ce matin, après la reddition de la flotte au conseil national sud-slave, dans le port de Pola, ont placé une mine dans le vaisseau de ligne « Viribus Unitis » et l'ont coulé. La plupart des officiers de l'état-major et des matelots de l'équipage sont sains et saufs.

Le vaisseau de ligne « Viribus Unitis » jaugeait 21,370 tonnes; il était armé de 12 canons de 305 mm., de 12 canons de 150 mm., de 18 canons de 70 mm., de 2 canons de 47 mm., de 2 mitrailleuses et de 2 lance-torpilles sous la ligne de flottaison. Il avait une longueur de 160 mètres et une largeur de 27.3 mètres. En temps de paix, son équipage comportait 988 hommes. »

Vienne, 1er. — L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin est arrivé ici aujourd'hui et a demandé à être relevé de son poste; puis, à la prière des autorités, il a retiré son offre de démission.

Vienne, 1er. — Le conseil d'Etat austro-hongrois a adressé au peuple allemand d'Autriche un appel portant à sa connaissance la résolution qu'il a prise au sujet de la loi fondamentale provisoire du nouvel Etat austro-hongrois, ainsi que l'élection du conseil d'Etat qui reprend, dès à présent, le gouvernement et le pouvoir exécutif dans l'Autriche allemande. Le conseil d'Etat nommera incessamment le premier gouvernement autrichien allemand et dirigera les négociations de paix; il reprendra, en outre, l'administration des territoires allemands de l'Autriche, ainsi que la direction des troupes allemandes. L'Etat autrichien allemand est devenu une réalité, comme le demandait unanimement le peuple allemand, qui sera désormais gouverné par des hommes librement élus par le peuple allemand lui-même.

Vienne, 31. — Le gouvernement de l'Autriche allemande a été constitué aujourd'hui.

Vienne, 2. — Le conseiller national Malik et ses amis déposeront à la prochaine séance de l'Assemblée nationale la proposition suivante :

« L'ancien ministre comte Andrassy, nommé ministre au mépris de toute justice par l'empereur Charles, doit être immédiatement, à raison de la note qu'il a adressée à M. Wilson, expulsé comme étranger indésirable du territoire de l'Autriche allemande. »

En Hongrie

Budapest, 1er novembre. — La Toussaint a été un jour de fête patriotique pour la population hongroise. Le conseil national avait décidé que des représentations populaires seraient données dans tous les théâtres de la ville. Budapest est en fête; la capitale et nombre de villes de province sont pavoisées. Le peuple exprime sa joie d'avoir remporté la victoire et d'avoir mis définitivement fin à la guerre. Le conseil national, d'accord avec le Parlement, prendra aujourd'hui possession des Chambres législatives.

Budapest, 1er. — A midi, le conseil national a adressé l'appel suivant au peuple de Hongrie :

« Le peuple de Hongrie, ses soldats, ses ouvriers et ses citoyens, se sont emparés du pouvoir. Tous les pouvoirs militaires et civils de la Hongrie sont entre les mains du comte Michel Karolyi, président du conseil national. A l'occasion de cette victoire, le conseil national hongrois salue le peuple de Hongrie. Au nom sacré de la paix mondiale, les démocrates hongrois demandent au peuple de reprendre le travail. La grève générale ayant donné rapidement le résultat attendu, il n'existe plus aucune raison de continuer à chômer. Soldats, regagnez vos casernes et attendez les instructions du gouvernement populaire hongrois, qui vous donnera la paix. Le conseil national exhorte les peuples de Hongrie au calme et à la dignité. »

Budapest, 2. — Le conseil national publie une proclamation aux troupes, qu'il remercie d'avoir collaboré au mouvement en faveur de la liberté.

« Le succès de cette révolution qui s'est faite sans effusion de sang, dit-il, oblige la nation hongroise à avoir une éternelle reconnaissance à ceux qui y ont pris part. »

Dans un autre appel, le conseil national fait savoir aux soldats que le général Varkonyi, commandant de la place, a été fait prisonnier et que les faubourgs, la caserne principale, la gare et les bureaux du téléphone ont été occupés sans qu'aucune goutte de sang ait été versée.

Budapest, 2. — La police de sûreté et la police militaire se sont mises à la disposition du conseil national, qui a révoqué le commandant de la ville avec ses deux suppléants et a nommé M. Dietz chef de la police. Les directeurs des grandes banques se sont réunis chez le secrétaire d'Etat des finances et lui ont déclaré qu'au point de vue financier il n'existe aucune difficulté, que tous les paiements se feront sans accroc. M. Bayonki a déclaré au conseil national, au nom des fonctionnaires, que tous feront leur devoir avec abnégation patriotique.

Budapest. — Les journaux publient la liste des membres du nouveau cabinet, constitué sous la présidence du comte Michel Karolyi, qui prend le portefeuille des affaires étrangères.

En Bohême

Prague, 1er. — Le comité de la défense nationale s'est réuni aujourd'hui en Assemblée constituante.

Vienne, 1er. — On mande de Prague à la « Nouvelle Presse Libre » :

« La journée d'hier a été calme. Le travail a été repris dans tous les magasins et toutes les fabriques et il n'y a plus que les drapeaux qui flottent aux façades des maisons qui rappellent l'agitation des derniers jours. A l'issue de la séance plénière d'hier du comité tchèque, a été constitué un comité de la défense nationale dont le député Udrzal a été nommé présirent et le député Modraczek, vice-président. Le comité national décrétera, à titre provisoire, la levée de uatre classes dont il a besoin en ce moment pour assurer le maintien de l'ordre. L'effectif du nouveau régiment tchèque a atteint 2,000 hommes, tous engagés volontaires. Un autre régiment a été constitué à Jicin, dans la soirée. Les soldats hongrois vnot quitter Prague. Comme on avait des raisons de craindre que le régiment d'infanterie hongrois n. 2 qui occupait la caserne Joseph refuse de se laisser désarmer, les mitrailleuses avaient été postées dans deux maisons vis-à-vis de la caserne. Le désarmement s'est fait sans opposition. Le soir, les soldats hongrois ont quitté les casernes; les soldats autrichiens allemands, qui se trouvaient encore à Prague au nombre de quelques centaines, étaient déjà partis l'après-midi.

En Angleterre

Londres, 30. — Après des délibérations qui ont eu lieu à l'Indépendance Hall et ont duré trois jours, les représentants des nations du centre de l'Europe ont signé une résolution aux termes de laquelle ils mettent à la disposition des Alliés, pour être utilisées contre l'ennemi commun, toutes les ressources de leur pays. Le document porte les signatures des représentants de la République tchèque-slovaque, du Conseil national polonais, du Conseil national jougo-slave, de la Fédération ukrainienne, de la Ligue nationale roumaine, des irrédentistes italiens et des Grecs,Albanais et Sionistes non libérés.

Démission de lord Beaverbrook.— L'Agence Reuter annonce que lord Beaverbrook, chef du service d'informations, a démissionné pour cause de maladie.

Arrêt de l'exportation du sel. — L'« Algemeen Handelsblad » apprend que, par suite du manque de charbon, le gouvernemnt anglais a arrêté totalement l'exportation du sel. Cette mesure entrainera pour le commerce d'exportation une perte de 700,000 liv. st et aura pour conséquence la mise sur le pavé de 2,500 ouvriers.

En Russie

Berlin, 1er. — Le Conseil national de Lithuanie s'est réuni pour délibérer sur les questions fondamentales de la constitution du futur Etat.

Moscou, 29. — De la « Pravda » :

« De partout arrivent des nouvelles menaçantes pour la République des Soviets. On télégraphie de France que le général Berthelot,qui était précédemment en Roumanie, vient d'être chargé d'une mission spéciale. Un écrivain militaire de Kief parle de la levée possible, en novembre et décembre,d'une armée internationale, qui serait concentrée sur la ligne d'opérations Odessa-Moscou, qui est neuf fois plus courte que la ligne Vladivostock-Moscou.

M. Lénine, dit-il, a raison d'affirmer que la République des Soviets est dans une situation critique. Il faut se hâter d'armer et demobiliser l'industrie. Les bandes de Krasnoff doivent être battues le plus tôt possible. »

Pétrograd, 30. — Mme Breschkowkaja, l'écrivain bien connu dans les milieux ouvriers internationaux, a été récemment arrêtée par le gouvernement des Soviets et fusillée pendant la nuit du 27 au 28 octobre, du chef d'avoir combattu le terrorisme des bolchevistes.

Menaces bolchevistes. — Copenhague, 30.— Au cours d'une réunion tenue devant une assemblée de plusieurs milliers de travailleurs, Sinowjeff aurait déclaré qu'à l'occasion de la révolution d'octobre,les révolutionnaires russes auraient à nettoyer le Nord de la Russie des Gardes blancs et des contre-révolutionnaires. Les Bolchevistes ont déclaré que la nuit du 10 novembre verrait le massacre de toute la bourgeoisie et des intellectuels. La panique règne à Pétrograd.

Main-mise américaine sur le transsibérien. — La Nouvelle Correspondance apprend de Vladivostock que depuis le 15 octobre le chemin de fer transsibérien est exploité par les Américains. Des cheminots américains débarquent continuellement à Vladivostok. Les employés de chemin de fer russes sont écartés comme n'étant pas sûrs.

En Hollande

La Haye, 1er. — On mande officiellement qu'à partir de demain des congés pourront de nouveau être accordés aux troupes.

Rotterdam, 1er. — Les écoles belges existant à Rotterdam ont été fermées jusqu'au 8 novembre à cause de la grippe espagnole.

Rotterdam, 1er.— Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » annonce que la reine Wilhelmine a l'intention de se rendre dans le Sud du pays afin de se rendre compte personnellement des mesures militaires et civiles en vue de la réception et de l'hospitalisation des réfugiés arrivant en Hollande. D'autre part,le ministre de France à La Haye, rentré d'un voyage à Paris, a exprimé aux autorités néerlandaises les vifs remerciements du gouvernement français pour la façon dont elles ont organisé l'hébergement des réfugiés originaires du Nord de la France.

Nouvelles diverses

Le siège des négociations de paix. — Le « Petit Journal » confirme que les gouvernements alliés n'ont encore pris aucune décision au sujet du siège des négociations de paix éventuelles. Cette question n'a pas encore été examinée et toutes les hypothèses qui ont été émises à ce sujet ne reposent sur aucune base certaine.

L'affaire Caillaux. — Berne, 2. — Les premières séances du procès Caillaux n'ont, aux dires des journaux français, abouti qu'à un exposé de la question devant la Haute-Cour réunie en séance secrète. La proposition du procureur général tendant à renvoyer l'affaire pour enquête complémentaire devant la Haute-Cour a été définitivement adoptée.

Les élections en Angleterre. — Londres, 1er. — Le journal « The Star » croit que les élections générales auront lieu le 7 décembre.

Découverte d'un nouveau métal au Brésil. — D'après le « Jornal do Commercio », de Rio de Janeiro, le colonel japonais Itara, venu au Brésil pour enquêter sur les gisements de fer et de manganèse des provinces centrales et méridionales, et sur la valeur d'un nouveau métal découvert dans la province de São-Paulo, a déclaré que ce nouveau métal, le « saconnio », est plus dur que le meilleur acier et d'une qualité supérieure. A son avis, le Brésil possédera là une source d'incalculables richesses.

L'EVACUATION

On a lu dans notre numéro de dimanche le texte d'une dépêche officielle de Berlin faisant connaître la proposition adressée par le gouvernement aux gouvernements belge et français. Voici le texte de la note verbale qui a prié l'ambassade d'Espagne à Berlin de transmettre cette proposition à ses destinataires :

« Le Département des Affaires Etrangères a l'honneur de prier l'Ambassade Royale d'Espagne de vouloir bien porter, par voie télégraphique, la communication suivante à la connaissance des Gouvernements Belge et Français.

En évacuant, par raisons d'ordre militaire, des territoires belges et français jusqu'ici occupés, l'autorité militaire allemande est disposée à laisser en arrière la population belge et française même en tant qu'elle est propre au service militaire et à ne pas emmener cette partie de la dite population derrière les lignes de défense allemandes dans le territoire occupé, à condition que le Gouvernement Belge, d'une part, et le Gouvernement Français, d'autre part, prennent l'obligation formelle de ne pas incorporer dans leurs armées respectives ou celles de leurs alliés, même pas comme volontaires, les hommes laissés ainsi en arrière qui se trouvent entre l'âge de 18 et de 35 ans et qui sont propres au service militaire.

Le Département serait reconnaissant à l'Ambassade Royale d'Espagne de vouloir bien lui faire connaître, le plus tôt possible, l'accueil que les dits Gouvernements auront réservé à cette proposition.

Berlin, le 28 octobre 1918.

A l'Ambassade Royale d'Espagne à Berlin.

Dernières dépêches

Les conditions pour l'armistice sont soumises à M. Wilson

Genève, 2. — Du « Temps » de Paris :

Le grand conseil de guerre a terminé dans la nuit de vendredi les négociations relatives à l'armistice. Les propositions du général Foch ont été acceptées à l'unanimité.

Les conditions définitives pour l'armistice ont été envoyées à New-York vendredi.

Un rescrit de Guillaume II

Berlin, 2 novembre (Officiel). — A l'occasion de la promulgation des changements constitutionnels, l'empereur a adressé le rescrit suivant au chancelier de l'empire :

« Je vous renvoie, pour être immédiatement publié, le projet de loi concernant les modifications à la Constitution de l'empire et à la loi du 17 mars 1878 sur la nomination du chancelier, projet qui a été envoyé à ma signature.

A l'occasion de cette décision, si importante pour l'histoire future du peuple allemand, je tiens à exprimer mon sentiment personnel.

Préparé par une série d'actes gouvernementaux, il entre aujourd'hui en vigueur un nouvel ordre de choses qui enlève à la personne du Kaiser, pour les conférer au peuple, des pouvoirs fondamentaux. Ainsi se termine une période qui apparaîtra avec honneur aux yeux des générations futures. En dépit de toutes les luttes qui se sont élevées entre les pouvoirs et les forces qui tendaient à se faire jour, cette période a permis à notre peuple d'en arriver au développement puissant qui se dégage, d'une manière impérissable, des étonnantes prestations de cette guerre. Dans les formidables assauts de quatre années de lutte, de vieilles institutions ont, certes, été brisées; ce n'est pas pour laisser des débris, mais bien pour faire place à de nouvelles formes vitales. Après les faits accomplis en notre temps, le peuple allemand peut prétendre à n'être privé d'aucun des droits capables de lui assurer un avenir libre et heureux.

C'est à cette conviction que doivent leur naissance les projets des gouvernements alliés, acceptés et amplifiés actuellement par le Reichstag.

Quant à moi, j'adhère, avec mes hauts alliés, à cette décision de la Représentation du peuple, fermement décidé, pour ce qui me concerne, à collaborer à son entière exécution, dans la conviction que je sers ainsi le bonheur du peuple. La charge du Kaiser est de servir son peuple. Puisse le nouvel ordre de choses libérer toutes les forces salutaires dont notre pays a besoin pour supporter les lourdes épreuves qui pèsent sur l'Empire et pour aller d'un pas ferme, à travers l'obscurité présente, vers un avenir resplendissant.

Berlin, le 28 octobre 1918.

(Signé) WILHELM, I. R.

(Contresigné) MAX, prince de Bade.

Berlin, 2. — Du « Berliner Tageblatt » : Dans des conversations, l'Empereur s'est aussi rallié sans réticence à la nouvelle organisation de la politique intérieure. Recevant des secrétaires d'Etat, l'Empereur a déclaré que le peuple allemand devait devenir le plus libre du monde.

Crise ministérielle en Bavière

Munich, 2. — La tension, qui s'est produite ces derniers jours dans les cercles politiques bavarois, a trouvé sa solution par la retraite du ministère bavarois tout entier. Le Roi a invité le ministère Dandl à se charger de la reconstitution du ministère et tous les ministres ont été priés de continuer à diriger les affaires jusqu'à la formation du nouveau ministère.

L'armistice pour l'Autriche

La Haye, 2. W. T. B. — On mande de Londres au Vas-Diaz-Bureau : Les négociations entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, relativement à l'armistice, ont déjà commencé. Les hostilités seront suspendues à bref délai, si elles ne le sont déjà pas.

Vienne, 2. W. T. B. — L'Empereur a mandé pour aujourd'hui après-midi les trois présidents de l'assemblée nationale de l'Autriche allemande. Dans les cercles parlementaires, on dit que l'Empereur a communiqué aux présidents les conditions d'armistice italiennes.

A Trente et à Trieste

Vienne, 1er novembre. — Des députés italiens et des membres du conseil d'Etat ont reçu télégraphiquement une information de Trieste, de Trente et de Laibach, disant que la nouvelle de l'arrivée de navires anglais et américains à Trieste et de la présence d'officiers anglais à Laibach et à Trente n'est pas fondée. A Laibach, le conseil national Slovène a pris l'administration en main. La ville est calme.

En Hongrie

Budapest, 2. — Hier. il n'y a eu que quelques incidents peu graves dans les faubourgs de la ville. Ils ont été réprimés avec la plus grande rigueur. Aujourd'hui, le calme et l'ordre règnent. Le travail a été repris dans toutes les fabriques. Au cours des séditions et des bagarres dans les faubourgs, le service de sauvetage est intervenu dans 120 cas, dont 14 mortels.

Budapest, 2. — Le président du ministère, comte Karolyi, s'est démis de ses fonctions de président du conseil national, parce qu'il les considère comme incompatibles avec la situation de chef du cabinet. Le député Johann Hoch, qui s'était fait remarquer au Parlement, a été désigné pour ces fonctions.

Les ministres, ayant été relevés de leur serment par le roi, ont prononcé le serment suivant devant le conseil national : « Je jure que je serai fidèle au pays, que je défendrai son indépendance et que je servirai de toutes mes forces le salut, la liberté et la prospérité de la Hongrie. Ainsi m'aide Dieu. »

En attendant qu'une loi établisse un ministère de l'extérieur, le président comte Karolvi se chargera du ministère des affaires étrangères.

L'assassinat du comte Tisza

Budapest, 2. — L'enquête sur l'assassinat du comte Tisza a fait connaître ce qui suit :

« Le chef de la garde de sept hommes, qui se trouvait devant l'habitation du comte Tisza, a déclaré qu'une foule de 60 à 70 hommes a attaqué et maîtrisé la garde. La porte fut ensuite enfoncée et six soldats, accompagnés d'un civil, firent irruption dans l'habitation où l'attentat a été commis. Le jardinier qui vit entrer les soldats, a déclaré qu'ils portaient l'uniforme de campagne d'un régiment d'infanterie et étaient tout à fait équipés. »

Deux nouvelles républiques en Hongrie

Berlin, 2. — A Temesvar, le banat de la Hongrie du Sud s'est érigé en république. Le Grand Wardein a aussi proclamé la république.

Le passage des Dardanelles

La Haye, 2. — On mande de Londres à Reuter : Le « Star » apprend que la flotte anglaise n'a pas encore passé les Dardanelles. Des destructeurs de mines préparent actuellement le passage Des bateaux turcs dégagent le Bosphore. Il n'est pas invraisemblable que la flotte russe, qui était récemment aux mains des Allemands, ne se défende dans une certaine mesure.

La flotte russe contre les bolchevistes

Kief, 2. — Il est parvenu ici des informations de St-Pétersbourg disant qu'un soulèvement de la flotte contre le gouvernement des Soviets est en action. Il s'étend déjà à plus de 20,000 matelots. Le but de ce mouvement serait notamment le renversement du régime bolcheviste. La direction de la révolte se trouve aux mains d'un comité, qui a son grand quartier général au palais d'hiver de St-Pétersbourg.

Pour maintenir l'ordre en Ukraine

Kief, 2. W. T. B. — Dans sa séance du 31 octobre, le conseil des ministres a pris connaissance d'un télégramme de Sofia, dans lequel il était dit que, sur la proposition de l'ambassadeur ukrainien Schulgin, le gouvernement espagnol a adressé une note aux puissances coalisées pour que les troupes allemandes restent en Ukraine jusqu'à la formation d'une armée ukrainienne afin de sauver le pays de l'anarchie et de la destruction inévitables. Le conseil des ministres a pleinement approuvé la démarche de Schulgin, qui a agi d'après ses instructions et conformément aux intérêts vitaux de toute la population ukrainienne. La décision du conseil des ministres a reçu l'approbation complète de tous les fondés de pouvoirs de l'Ukraine.

Mouvement révolutionnaire dans le Nord de l'Italie

Zurich, 2. — Suivant des télégrammes de la frontière italienne : Un vaste mouvement d'agitation socialiste se dessine depuis quelques jours dans tout le Nord de l'Italie. A Milan et à Turin, des groupes d'ouvriers, qui chôment, traversent les principales rues en manifestant. Le mouvement a un caractère révolutionnaire.

A la Conférence de Versailles

Bâle, 2. — Du correspondant londonien de la « Nouvelle Correspondance » : D'après le « Daily News », la Conférence de Versailles a décidé de publier simultanément les conditions d'armistice et les préparatifs pour la conclusion de la paix.

Genève, 2. — Du Bureau de la presse de M. Clémenceau : La Conférence de l'Entente de Paris a formulé toutes les conditions d'armistice pour l'Allemagne et l'Autriche et a élaboré en même temps un plan, qui, après un refus éventuel, serait exécuté.

Le rapatriement des Luxembourgeois

Luxembourg, 2. — La grande-duchesse de Luxembourg s'est adressée personnellement au gouvernement allemand pour obtenir le rapatriement des Luxembourgeois internés en Allemagne.

Chronique Locale

Séminaire de Floreffe

M. le Supérieur a la satisfaction d'apprendre à ses élèves de Floreffe et de Maredsous que la rentrée pourra se faire normalement le lundi 11 novembre et que tous les locaux auront été soigneusement désinfectés. Tous ceux qui ont à cœur d'assurer le succès de l'année scolaire doivent reprendre les cours sans tarder. Chaque lundi un camion va de Floreffe à Maredsous.

EVECHE DE NAMUR. — Avis. — I. A l'occasion de l'épidémie qui règne en ce moment, Monseigneur le Révérendissime Evêque a ordonné que la messe votive solennelle « pro quacumque necessitate » soit chantée, dans toutes les églises du diocèse, dimanche 10 novembre, ou bien le dimanche qui suivra la date à laquelle cette prescription arrivera à la connaissance du clergé.

II. Sa Grandeur a décidé que le «Te Deum» du 15 novembre sera remplacé par une messe votive solennelle du Saint-Esprit, chantée à la même intention, dans toutes les églises du diocèse.

Pour la ville de Namur, cette messe sera unique et sera chantée en l'église Cathédrale.

Pour l'une et l'autre de ces messes, commémoraison du dimanche et oraison « pro Pace », « Credo », dernier Evangile du dimanche. Messe pour le peuple conforme à l'office. « Gloria » à la messe du St-Esprit seulement.

III. Le 8 décembre, au salut, sera renouvelée solennellement la consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

Mgr le Rme Evêque exhorte à y préparer les fidèles par un Triduum et à demander, à cette occasion, une communion générale.

Messieurs les Doyens sont priés de vouloir bien notifier d'urgence la présente ordonnance à leur clergé.

Namur, le 2 novembre 1918.

— Le Révérend Père Mativa, S. J., prêchera dimanche 10 novembre, au salut de 7 heures, en l'église des Pères Jésuites, un sermon de charité au profit des Conférences de St-Vincent de Paul de Namur.

Les cartes sont actuellement en circulation. Nos concitoyens leur feront un généreux accueil.

Les angoisses des jours présents, la gravité de l'heure actuelle nous invitent instamment à la prière et à la pratique de la vertu de charité. Le nom du prédicateur est particulièrement sympathique à la population namuroise.

VILLE DE DINANT

Bureau d'approvisionnement des sucres

Les bourgmestres des communes de l'arrondissement de Dinant sont informés que le sucre du 31 octobre est à leur disposition dans nos magasins.

L'enlèvement doit avoir lieu immédiatement contre paiement. 16533

L'augmentation des pensions

On a fini par prendre en considération la cherté croissante de la vie et on s'est décidé à allouer une indemnité supplémentaire aux titulaires de pensions à charge du Trésor et des caisses spéciales. Cette indemnité ne sera toutefois accordée qu'aux pensionnés qui en feront la demande et dont les revenus mensuels n'atteignent pas une somme de mille francs.

Le taux de l'indemnité a été fixé à 40 p. c. du montant de la pension et des pensions cumulées n'excédant pas 2,000 francs par an. L'indemnité sera de 200 francs pour les titulaires d'une ou de plusieurs pensions, dont le montant dépasse 2,000 francs. Si la pension et l'indemnité additionnées excèdent la somme de 7,500 francs, l'indemnité sera réduite de telle façon que le total ne dépasse pas cette somme. Si, dans une même famille, le mari et la femme sont pensionnés tous deux, le calcul de cette indemnité se fera sur le montant des deux pensions réunies; il en sera de même pour les titulaires de plusieurs pensions, soit à charge de l'Etat, soit à charge des caisses spéciales.

ETAT-CIVIL DE NAMUR, du 24 au 31 oct.

Naissances : Marie Grégoire, r. des Moulins, 22; Henriette Mumblet, r. des Moulins, 16; José Tasiaux, r. Delimoy, 58; Andrée Lambillion, r. des Brasseurs, 110; Bertha Hausman, r. des Brasseurs, 102; Lucie Collignon, r. du Collège, 12; Alfred Beaufays, r. d'Harscamps, 1; Marie Plyer, à Longuyon.

Mariages : Hector Durgtel, commis d'ordre des télégraphes, et Jeanne Maupas; Adolphe Marin, employé, et Alphonsine Lemaire, lingère; René Marinx, employé à St-Servais, et Léopoldine Six; Aristide Cazeaux, coiffeur, et Elvire Leblanc; Désiré Eloy, ouv. aux ch. de fer, et Valentine Vercauteren, dentellière.

Décès : Clémentine Drèze, ép. Karler, 23 ans, r. Notre-Dame, 100; Marguerite Beguin, 26 ans, r. de Salzinnes-les-Moulins, 31; Auguste Schafer, ép. Constant, 42 ans, ch. de Dinant, 110; Augustine Feraille, vve Tribolet, 83 ans, pl. Wiertz, 6; Jeanne Doucet, ép. Beyer, 30 ans, r. Dodane, 53; Joséphine Babel, ép. Lorthioir, 32 ans, à Anzin; Fernand Martin, 22 ans, à Valenciennes; Georges Debliquy, 27 ans, r. de Bomel, 86; Léon Strade, 11 mois, r. d'Asty-Moulin, 67; Georges Dehaipe, ép. Ronvaux, 38 ans, r. St-Nicolas, 65; Louis Noiset, vf Roition et Druart, 64 ans, à Landrecies; Gérard Lallemand, ép. Moëns, 31 ans, r. St-Nicolas, 59; Frédéric Goblet, ép. Amon, 36 ans, boulev. d'Herbatte, 195; Claire Colin, vve Colas, 76 ans, à Murvaux; Adonis Delbecq, 15 ans, à Anzin; Adrienne Fritz, ép. Visser, 55 ans, r. Emile Cuvelier, 82; Pierre Manouvrier, vf Bouton, 78 ans, à Valenciennes; Jules Josselet, ép. Duffaux, 28 ans, r. Léanne, 7; Albert Reclercq, 3 ans, r. Piret-Pauchet, 38; Louisa Houbion, 1 an, r. des Brasseurs, 113; Achille Mettrie, vf Vanderuse, ép. Banderuse, 38 ans, à Lonzée; Maurice Lorthioir, vf Rabel, 34 ans, à Anzin; Ernestine Moens, vve Lallemend, 29 ans, r. St-Nicolas, 59; Gabrielle Janousèk, 27 ans, r. Juppin, 11; Julie Tonneaux, ép. Thoumsin, 39, rue de la Prévoyance, 3; Nelly Brecht, 1 an, rue des Moulins, 15; Louise Julin, 20 ans, à Chênée; Marie Godefroid, épouse Pierre, 36 ans, rue de Plomcot, 64; Maria Lacroix, 25 ans, rue Notre-Dame, 75; Euphrosine Fisette, épouse Balbourg, 93 ans, rue Notre-Dame, 31; Arthur Carpentier, époux Riguelle, 39 ans, rue J.-B. Brabant, 30; Marie Blondiaux, épouse Delbecq, 37 ans, à Anzin; Adolphe Codron, vf Vandewalen, 67 ans, à Valenciennes; François Merveille, veuf Mathieu, 66 ans, à St-Servais; Oscar Colot, 22 ans, à Hemptinne; Jules Gérard, époux Barbier, 31 ans, boulev. d'Herbatte, 9; Nicolas Mignon, époux Delahaut, 38 ans, av. Prince Albert, 83; Jules Timsonet, 68 ans, rue des Brasseurs, 113; Marie Claux, épse Vangrunderbeck, 41 ans, rue Pied-du-Château, 12; Désirée Lefranc, épse Lebailly, 82 ans, ch. de Louvain, 13; Virginie Schroeder, épse Hucorne, 40 ans, boulevard du Nord, 127; Germaine Galloy, épouse Deroisy, 25 ans, rue de Bomel, 50; Anna Wiame, épouse Dieudonné, 53 ans, chemin de la Foliette, 20; Ferdinande Pirseul, épouse Delvaux, 33 ans, rue des Bas-Prés, 66; Valentin Servais, époux Denis, 43 ans, rue Rogier, 64; Frédéric Güntner, 30 ans, rue des Champs-Elysées, 21; Maurice Pagnier, veuf Bastide, 67 ans, à St-Quentin; Yvonne Chatorier, 1 an, rue des Bouchers, 4; Marthe Gillain, 22 ans, à Waret-la-Chaussée; Achille Permentier, 20 ans, à Waret-la-Chaussée; Gilles Coppée, 15 ans, rue du Lombard, 34; Joseph Coppée, époux Prégardien, 83 ans, rue du Lombard, 34; Marie Prégardien, épouse Coppée, 54 ans, rue du Lombard, 34; Madeleine Delavallée, 20 ans, rue de Bomel, 37; Jean Mathieu, veuf Hambenne, époux divorcé Ansotto, 60 ans, rue des Moulins, 10; Antoine Gilles, époux Simon, à Jambe; Léopold Crasset, 11 ans, à Bois-de-Villers; Emile Gérard, époux divorcé Grix, ép. Heminckx, 55 ans, rue Salzinnes-les-Moulins, 110; François Lebon, ép. Obchette, 32 ans, rue des Fossés-Fleuris, 24; Maurice Anciaux, 22 ans, à Valenciennes; Marie Ronveaux, ve Libois, 70 ans, rue de Bomel, 68; Eugène Vandendaele, ép. Courbet, 41 ans, boulevard d'Herbatte, 16; Olivier Havelange, ép. Hancotte, 68 ans, rue Bruno, 6; Angèle Mathy, 27 ans, rue Charles Zoude, 17; Emile Boland, ép. Duchêne, 45 ans, r. du Travail, 47; Catherine Falise, veuve Fontaine, 75 ans, boul. du Nord, 32; Charlotte Courtois, ép. Carlier, 37 ans, avenue de Marlagne, 1; Joseph Knapen, 16 ans, rue de Bomel, 86; Zéphir Leduc, époux Moreau, 31 ans, r. des Brasseurs, 17; Théodore Bruyère, 21 ans, rue des Brasseurs, 183; Marie Balvy, épouse Denis, 58 ans, rue de Bomel, 70; Victor Bachus, 58 ans, rue de l'Hôpital, 1; Marie Jacques, 68 ans, rue Henri Lemaitre, 29; Pascal Collinet, époux Lebeau, 55 ans, rue du Grognon, 14; Edmond Puissant, époux Elias, 32 ans, rue de la Monnaie, 6; Lucie Dujardin, 28 ans, boulev. du Nord, 7; Elisa Bertrand, 27 ans, à Jemeppe-sur-Sambre; Maurice Monnoyer, 17 ans, rue Saint-Jacques, 8; Madeleine Lorthioir, 10 ans, à Valenciennes; Beloy Triard, 66 ans, Fontenelle; Emile Chevalier, 35 ans, à Jambes; Marie Devillers, épouse Legrand, 53 ans, boulevard d'Herbatte, 191; Hubert Derive, époux Cady, 49 ans, rue Ernotte, 29.

NECROLOGIE

— Mme veuve J. Gilson-Van Schoor, ses enfants et petit-enfant, ont la douleur de faire part de la mort de Mlle Juliette GILSON, leur fille, sœur et tante bien-aimée, décédée à Namur le 2 novembre, dans la 27e année de son âge administrée de tous les sacrements.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

Un service pour le repos de son âme sera annoncé ultérieurement.

— On nous prie d'annoncer la mort de Mme veuve GERARD, née Marie BRUMAGNE, pieusement décédée à Jambes, rue de la Belle Vue, à l'âge de 70 ans, administrée des sacrements.

L'enterrement aura lieu mardi, à 4 h.

— On nous prie d'annoncer la mort de M. Théodore HAWOTTE, veuf de Mme Pauline DE BOOM, pieusement décédé à Jambes le 4 novembre 1918, à l'âge de 32 ans.

L'enterrement aura lieu mercredi 6 novembre, à 4 h., en l'église de Jambes.

Réunion à la maison mortuaire, rue de la Montagne, 24, à Jambes, à 3 1/2 h.

— On nous prie d'annoncer la mort de Mme Sophie CRITOBULE, épouse de M. Joachim NICOMÈDE, décédée à Flawinne le 3 novembre, à l'âge de 39 ans, munie des secours de la Religion. L'enterrement aura lieu le mardi 5 courant, à 10 1/2 h., en l'église de Flawinne.

— Mme Désiré Drèse, née Marie Lecocq; M. Gédéon Piron, prisonnier de guerre, sa dame, née Ida Drèse, et leurs enfants : Gilberte et Max; M. Edmond Depireux, sa dame, née Julia Drèse; M. Jules Drèse, chantre-organiste; les familles Drèse et Lecocq, ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur cher et regretté époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et cousin bien-aimé, M. Désiré DRÈSE, membre de l'Association du T. S. Sacrement, décédé à Suarlée (Comogne) le 2 novembre 1918, à l'âge de 57 ans, administré des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques, suivies de l'inhumation, auront lieu en l'église paroissiale de Suarlée le mercredi 6 courant, à 10 1/2 h. Réunion à la mortuaire, Comogne, à 10 h.

— On annonce la mort de M. Camille WOYARD, décédé à Gelbressée le 29 octobre, muni des secours de la Religion. Son enterrement a eu lieu à Gelbressée le 30 octobre. Un service sera chanté pour le repos de son âme en l'église de Gelbressée, mardi, à 10 h.

— M. Denis Taminiaux et son épouse, Zoé Baulain, veuve en 1res noces de M. Jean-Baptiste Mandelaire, et leurs enfants : M. et Mme Louis Sacotte-Mandelaire et leurs enfants : Madeleine et Georges; Mlles Judith, Séraphine et Sylvie Mandelaire; M. Léon Mandelaire; MM. Sylvain et Louis Taminiaux, nous prient d'annoncer la mort de leur cher fils, beau-fils, frère, beau-frère et oncle, Monsieur Joseph MANDELAIRE, décédé à Meux le 2 novembre 1918, à l'âge de 19 ans, administré des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement a eu lieu aujourd'hui lundi, à 11 h., en l'église paroissiale de Meux.

— M. et Mme Joseph DRICOT-DAVE et leur fils Théodore, nous prient d'annoncer la mort de leur fils et frère Joseph, enlevé à leur affection le 2 novembre, à l'âge de 10 ans, après une courte et cruelle maladie, administré des sacrements de N. M. la Ste Eglise.

L'enterrement aura lieu mardi 5 courant, à 10 h., en l'église paroissiale de Floreffe.

Cet avis tient lieu de faire part.

— M. François Roger, son épouse, née Thérèse Bourotte; M. Mathieu Hubert, son épouse, née Flore Roger; M. Joseph Roger; M. Clément Dereze, son épouse, née Marie Hubert; M. Hector Gillet, son épouse, née Zoé Hubert; Mlle Odile Hubert; la famille Clause et la famille Roger, ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur chère et regrettée mère, belle-mère, aïeule et parente,

Madame Jeanne CLAUSE

veuve de M. Celestin ROGER, pieusement décédée à Deminche (Franière) le 2 novembre, dans sa 87e année, administrée des sacrements de N. M. la Ste Eglise.

Les obsèques, suivies de l'inhumation, auront lieu en l'église paroissiale de Franière le mardi 5 novembre, à 10 h.

Le présent avis tient lieu de faire part.

— M. et Mme Adhémar Lambinet-Le Borne et leurs enfants : Adhémar, Marie et Adolphe, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mlle Denise LAMBINET, leur chère fille et sœur, pieusement décédée à Auvelais, à l'âge de 27 ans. Les obsèques, suivies de l'inhumation, auront lieu en l'église paroissiale d'Auvelais le mardi 5 novembre, à 12 h.

— On nous prie d'annoncer la mort de M. Paul PETITJEAN, brasseur à Egnezée, y pieusement décédé le 31 octobre 1918, dans la 45e année de son âge.

Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité.

— On nous prie d'annoncer la mort de Mme Marie LAHAYE, veuve de M. Adelin LEROY, pieusement décédée à Forville le 29 octobre 1918, dans sa 27e année, administrée des sacrements de N. M. la Ste Eglise. L'enterrement a eu lieu dans l'intimité. Vu les circonstances, le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

De la part des familles Lahaye et Leroy.

— Mme Auguste Jacques, née Marcelline Adam; M. Omer Jacques, sa dame, née Marie Scaillet ont la profonde douleur d'annoncer la mort de leur cher et regretté époux, père, beau-père et parent, M. Auguste JACQUES, pieusement décédé à Assesse, après une courte maladie, dans la 69e année de son âge, administré des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

L'enterrement aura lieu le mardi 5 courant, à 11 heures, en l'église paroissiale d'Assesse.

— On nous prie d'annoncer la mort de Mme Eugénie BOSSEREZ, de Fosses, décédée le 1er novembre, à l'âge de 30 ans. L'enterrement aura lieu le mardi 5 courant, à 10 h.

— M. Edgard Laduron; M. Félicien Levaque, veuf de dame Alice Laduron, et ses enfants : Fernand, sous-officier à l'armée belge, Marcel, Edgard et Lucie; M. Nestor Tirtiaux, sa dame, née Lucie Laduron, et leurs enfants : Maria et Jean; Mlle Godelive Laduron, ont la profonde douleur d'annoncer la mort de

Mademoiselle Anna LADURON

leur chère et regrettée sœur, belle-sœur, tante et cousine bien-aimée, pieusement décédée à Upigny le 2 novembre 1918, à l'âge de 54 ans, administrée de tous les sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

Selon le désir de la défunte, l'enterrement a eu lieu dans l'intimité.

— Mme veuve Félix Jacques et ses enfants ont la douleur de faire part de la mort de Mlle Marie JACQUES, leur belle-sœur et tante, décédée le 29 octobre, munie des secours de la Religion. L'enterrement a eu lieu dans l'intimité.

— Mme veuve Félix Jacques et ses enfants ont la douleur de faire part de la mort de leur très chère et regrettée fille et sœur, Mlle Rose JACQUES, décédée le 3 novembre, à l'âge de 27 ans, munie des secours de la Religion. L'enterrement aura lieu le mardi 5 courant, à 11 h., en l'église paroissiale de Salzinnes. Réunion à la mortuaire, à 10 h. 3/4.

— Mme Maurice Gilleman, née Claire Cassart, et ses enfants, nous prient d'annoncer la mort de leur cher et regretté époux et père bien-aimé, M. Maurice GILLEMAN, ouvrier au chemin de fer, décédé à Belgrade le 31 octobre 1918, dans la 33e année de son âge, muni des Secours de la Religion. L'enterrement a eu lieu le samedi 2 novembre 1918, dans l'intimité.

— La famille Antoine-Craybek nous prie d'annoncer la mort de M. Adolphe ANTOINE, décédé le 3 novembre 1918, à l'âge de 31 ans.

L'enterrement aura lieu le mardi 5 novembre, à 10 heures, en l'église de Salzinnes.

Réunion à la maison mortuaire, 1, rue du Travail, à 9 h. 1/2.

— M. et Mme Emile Bassée-Daras, soldat à l'armée belge; Mme veuve Alphonse Daras-Jassogne; Mme veuve Jules Daras-Dehant; M. Stéphane Daras; M. et Mme Charles Bassée-Depas, leurs enfants et petit-enfant ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur fils, petit-fils, neveu et cousin,

Georges BASSÉE

enlevé à leur affection, à l'âge de 5 ans et demi, le 4 novembre.

L'enterrement aura lieu le mercredi 6 courant, à 11 h., en l'église paroissiale de Wépion.

Réunion à la maison mortuaire, à 10 h. 1/2.

— M. Alexandre Sacré, sa dame, née Alexandrine Sarto, et leurs enfants; M. et Mme Constant Sacré-Sacré et leurs filles; M. et Mme Jules Van den Bosch-Sacré et leurs enfants; M. et Mme Victor Sacré-Lambert et leur fils; M. et Mme Jules Sacré-Filée et leur fille ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Anna SACRÉ
accoucheuse diplômée

leur très chère et regrettée fille, sœur, belle-sœur, tante et nièce respective, pieusement décédée à Naninne le 3 novembre 1918, à l'âge de 28 ans, administrée des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

L'enterrement aura lieu le mardi 5 courant, à 11 heures.

— M. Sylvain Mouthuy et sa dame, Maria Piéters ont la profonde douleur d'annoncer la mort de leur regrettée fille, Mlle Blanche MOUTHUY, institutrice, décédée à Auvelais, à l'âge de 19 ans.

L'enterrement a eu lieu.

— Mme Mlles Lecluselle, née Flore Pirson, et ses enfants : Louis et Léon; la famille Lecluselle; la famille Pirson, ont la profonde douleur de faire part de la mort de M. Maximilien LECLUSELLE, leur regretté époux, père, frère, beau-frère et oncle, décédé à Malonne, à l'âge de 63 ans, administré de tous les sacrements.

Le service, corps présent, sera célébré le mercredi 6 courant, à 10 h., en l'église paroissiale de Malonne. Réunion à la mortuaire, place Malpas, à 9 1/2 h.

— On nous prie d'annoncer la mort de M. Joseph FABULUS, à l'âge de 17 ans, muni des secours de la Religion. L'enterrement aura lieu à Emines le mercredi 6 novembre, à 10 h.

— Mme Léon Vanhaudenhove, née Eva Taquet, et ses enfants : Désiré et Germaine; les familles Vanhaudenhove et Taquet, ont la profonde douleur d'annoncer la mort de leur époux, père et parent bien-aimé, M. Léon VANHAUDENHOVE, pieusement décédé à Besinne, à l'âge de 40 ans, administré de tous les sacrements de N. M. la Ste Eglise.

L'enterrement a eu lieu dans la plus stricte intimité. Le service d'enterrement sera chanté en l'église paroissiale de Lesve le mardi 5 courant, à 10 1/2 h.

— M. et Mme Jean Daloze-Dave et leurs enfants nous prient d'annoncer la mort de leur chère et regrettée mère, belle-mère et aïeule, Mme veuve Gabriel DALOZE, décédée à Sombreffe le 31 octobre 1918, à l'âge de 86 ans, administrée des sacrements de N. M. la Ste Eglise.

L'enterrement a eu lieu dans l'intimité.

— M. Joseph Beguin, sa dame, née Eloïse Cooremans, et leurs enfants : Joseph, Louis, Hortense et Victor; M. Jacques Cooremans, sa dame, Célinie Dohet, et leurs enfants, beaux-enfants et petits-enfants; la famille Beguin; la famille Cooremans, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mlle Marguerite BEGUIN, leur chère et regrettée fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine bien-aimée, née à Hanret et décédée à la ferme du Moulin de Boneffe, dans sa 18e année, munie des secours de la Religion.

Les obsèques solennelles auront lieu mardi 5 novembre, à 11 heures, en l'église paroissiale de Boneffe. L'inhumation se fera immédiatement après dans le caveau de la famille, à Hanret.

— On nous prie d'annoncer la mort de Mlle Séraphine NOISET, batelière, décédée à Namur, le 3 novembre 1918, à l'âge de 35 ans, administrée des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

L'enterrement aura lieu jeudi 7 courant, à Marchienne-au-Pont, à 9 1/2 h.

Réunion à la mortuaire, 8, rue du Vieux Pont, à 9 1/4 h.

— M. et Mme Joniaux-Tillieux et leurs enfants : Camille, prisonnier de guerre, Léon et Georges, nous prient d'annoncer la mort de leur cher fils et frère M. Maurice JONIAUX, décédé à Cognelée le 3 novembre, à l'âge de 22 ans, muni des secours de la Religion.

L'enterrement aura lieu mercredi 6 courant, à 11 h., en l'église paroissiale de Cognelée.

Réunion à la maison mortuaire, à 10 h. 3/4.

— On nous prie d'annoncer la mort de M. Edmond SCARBOTTE, décédé à Maillen le 2 novembre 1918, à l'âge de 25 ans.

L'inhumation a eu lieu.

— M. et Mme Sonvaux-Bertrand, leurs enfants et beaux-enfants ont la douleur de faire part de la mort de leur fille, sœur et belle-sœur, Mlle Sidonie SONVAUX, décédée à l'âge de 30 ans. L'enterrement aura lieu en l'église de Saint-Servais, le mercredi 6 courant, à 10 h.

Réunion à la mortuaire, 13, rue d'Hastedon, à 9 h. 1/2.

— On nous prie d'annoncer la mort de Mme Joséphine PIRARD, épouse de M. Joseph HENROT, prisonnier de guerre, décédée à Assesse le 4 novembre 1918, à l'âge de 30 ans, administrée des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

L'enterrement aura lieu le mercredi 6 courant, à 10 1/2 h., en l'église paroissiale d'Assesse.

— La jeunesse du Moulin-à-Vent fera chanter un service pour le repos de l'âme de Mlle Mélanie LOPPE, mardi 5 courant, à 10 h., en la chapelle du Moulin-à-Vent.

— Un service pour le repos de l'âme de M. VANDENBOCH, décédé à Floreffe, à l'âge de 22 ans, sera célébré en l'église de Floreffe, le mercredi 6 courant, à 10 heures.

— Les familles Visser et Fritz remercient les amis et connaissances pour leurs marques de sympathie à l'occasion de la mort de la regrettée Mme Adrienne VISSER-FRITZ.

— M. Auguste Thonon, soldat à l'armée belge; les familles Thonon, Martinot et Somme, de Dinant, remercient les parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de Mme Auguste THONON, née Elvire MARTINOT.

— La famille ANTOINE-RENARD remercie la jeunesse de Flawinne ainsi que les amis et connaissances de marques de sympathie reçues à l'occasion de la mort de leur fille Juliette.

Le service de jeunesse sera chanté le mardi 5 courant, à 10 h., en l'église de Belgrade.

— CIERGES pour funérailles : Jos. Vrithoff, 5, rue du Collège, près l'église St-Loup. 16281

Beurre. — La ration de 50 grammes sera servie chez les marchands affiliés dont les noms commencent par l'une des lettres, depuis D jusque L (inclusivement), excepté chez les marchands déjà servis la semaine dernière.

Les rations de malades (100 grammes) seront servies chez tous les affiliés.

Pour le Comité : le president, A. Dave.

Le palais d'Arenberg

Le Conseil communal de Bruxelles, réuni vendredi après-midi, a décidé l'achat, moyennant la somme de sept millions et demi payés comptant, du palais du duc d'Arenberg, place du Petit-Sablon, et de tout le bloc de terrain avoisinant. La condition était le maintien du palais qui sera affecté à une salle de fêtes depuis longtemps réclamée dans la capitale, aux salons du Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles, et à ceux de la Grande Harmonie, etc.

Les sept millions et demi ont été payés samedi par la Société Générale. Comme il n'y a pas eu expropriation pour cause d'utilité publique, la Ville devra payer les droits de 6.75 p. c.

Le duc a refusé la proposition d'un consortium qui avait pour mandataire M. le notaire G. de Ro, et qui offrait 14 millions, sans s'engager à maintenir le palais.

Le terrain comprend environ 2 hectares de propriété bâtie et 3 1/2 hectares de jardins. Les maisons de la rue aux Laines rapportent 195,080 francs de loyer par an.



La GUERISON de la HERNIE et de l'éventration par les bandages à pelote réversible et les bandages à flexion. Cette invention nouvelle est contrôlée par les parquets de Bruxelles et de Liége, où MM. les juges d'instruction Buydens et Coméliau ont commis MM. Corin, Welsch et Lenger, trois sommités de la Médecine légale, pour reconnaître la valeur curative des Bandages Herniaires.

M. Alfred COUTURIER, ingénieur-bandagiste, ex-préparateur du cours d'anatomie de l'Université de Liége, inventeur de ce bandage, reçoit à NAMUR, 50, re Dewez, le 3e lundi de chaque mois; à CHARLEROI, 4, rue de l'Industrie, le 3e dimanche de chaque mois; à HUY, 50, re Entre Deux-Portes le 2e dimanche de chaque mois; à SAINT-HUBERT, le 1er dimanche de chaque mois, chez M. Adelin Petit, place de l'Abbaye; à MARCHE, le 1er lundi de chaque mois, chez Mme veuve Bauche, teinturerie, à côté Hôtel de la Cloche. Maison principale : 7, rue Charles Morren, 7, à Liége. 10343

VIENT DE PARAITRE
LE CHRIST, VIE DE L'AME
Conférences spirituelles par D. Columba Marmion, abbé de Maredsous, 3e édition. — Un beau volume de 620 pages.
Prix : 6 fr. 50. — En vente bureau journal

De bons chauffeurs et manœuvres sont demandés à l'Usine à Gaz. Bons salaires. 14896

Perdu (aux Carrières de Marbre) chat noir, poitrail blanc. Rapp. c. b. réc., 27, Bd Cauchy. 16478

ON demande un jeune garçon de café et un chasseur. Select, 60, rue de Fer. 16465

ON demande de suite une fille sérieuse au courant du service, rue Pépin, 34. Réf. 164[illegible]

On demande bonne servante 48, rue Emile Cuvelier. 16462

On demande bonne servante 98, rue de Bruxelles. 16464

ON demande fille à tout faire. S'adresser Hôt. Wester, Wépion. 16529

ON demande de suite une fille de quartier au courant du service. Adr. bur. du journal. 165[illegible]

FEMME d'ouvrage pouvant venir tous les matins est demandée av. des Acacias, 2, Jambes. 165[illegible]

ON demande bonne servante cuisinière. Réf. exigées. Bons gages. Adr. bur. du journal. 163[illegible]

On demande bonne servante-cuisinière Excellentes références. Adr. bur. jl. 16[illegible]3

On demande bonne servante Boucherie Paquet, Marché-aux-Légumes. 16391

On demande une femme d'ouvrage Rue Mathieu, 12. 1632[illegible]

ON demande fille sérieuse, sachant traire, certificats exigés. Bons gages. Adr. bur. jl. 16101

Bonne servante est demandée chez M. Daoust, rue de Fer, 16, Namur. 16001

On dem. servante et femme d'ouvrage Hôtel de Hollande. 13945

A VENDRE tonneaux à genièvre très propres pouvant servir pour conserves, et objets d'occasion. Avenue des Acacias, 6, Jambes. 14825

PAPIER PARCHEMIN, prix très avantageux. ENVELOPPES format commercial à liquider. — S'adr. Librairie ROMAN, à Namur. 16480

MACHINES PARLANTES, avec et sans pavillon, disques, aiguilles, saphirs MARGOT, place St-Aubain, Namur. 4786

Ciment Portland Artificiel
première qualité. — Carrelage Céramique à dessin : grand choix en magasin.
J. ARNOULD-DEIX, Matériaux de Construction RUE DE BRUXELLES, 128, NAMUR. 11953

BOIS A BRULER
Recoupés scieries (sapin) 14682
POLET, quai Meuse, 11, Jambes

ON demande bonne cuisinière. Se présenter chez Mme Bodoret, à Ponteville-Gembloux. 16534

On demande servante-cuisinière sérieuse pour ménage tranquille S'adresser au bureau du journal. 16535

A VENDRE (A) un piano Bord petit modèle avec tabouret et table à mus. (B) un vélo garçonnet, le tout en parfait état. Adr. bur. jl. 16536

COURS par CORRESPONDANCE
Carrières Commerciales
Etudes de candidat-comptable, de comptable, d'expert-comptable, de correspondant commercial en langues française, flamande, allemande et anglaise. — Diplômes.
Institut l'Avenir 15, avenue Milcamps, 15 BRUXELLES
Programme gratuit. (Rappelerle n° 111) 16537

CARROSSIERS
Vous pouvez vous procurer les BRANCARDS & CERCEAUX en toutes dimensions à la Maison
Ve EUCHER-GERARD & Fils
28 RUE SAINT-NICOLAS 28 NAMUR 16538

JE soussigné, Alfred Thibaut, de Balâtre, déclare ne plus reconnaître les dettes qu'a pu ou aurait pu contracter mon épouse, Désirée Duvel, celle-ci n'habitant plus avec moi.—Alfred THIBAUT. 16539

ON demande ménage, mari soigner chevaux, maison, jardin. Adr. bur. jl. 16540

On demande une servante Rue du Commerce, 37, Jambes. 16550

ON dem. femme d'ouvrage très propre, pour aider servante. Référ. S'adr. 5, Bd Cauchy. 16551

ON demande une bonne servante, de 25 à 30 ans, à l'Hôtel de la Monnaie. 16552

ON demande forte servante, propre, pour ménage 2 pers. Urgent Adr. bur. jl. 16553

UN OUVRIER SACHANT CONDUIRE est demandé. — S'adresser Goffin Frères, rue de la Dodane, 15, référ. exigées. 16554

On demande une bonne servante Rue Charles Zoude, 69, Salzinnes. 16555

LIQUEUR MERVEILLEUSE
PREVIENT et GUERIT
Grippe, Typhus, Scarlatine, Rougeole et toutes maladies épidémiques. — 5 fr. le flacon. 16570
Dépôt : Pharm. Pigneur, 39, rue de l'Ange, Namur.

Beau pardessus neuf à vendre Rue Emile Cuvelier, 95, au 1er. 16571

PATISSERIE DEFOIN, 40, rue du Pont, demande un bon troisième. 16572

Coiffeur. On dem. bon salonnier chez G. Deroisy, rue de Bavière. 16573

On demande servante 70, rue de l'Ange. 16574

ON dem. un ouvrier et un demi-ouvrier coiffeur, rue Rogier, 45. 16575

Maison à louer, prix de guerre S'adr. 40, rue Henri Lemaître. 16576

On demande femme d'ouvrage rue Emile Cuvelier, 95, au 1er 16577

APPARTEMENT 4 pièces à louer, 25 francs. — Adr. bur. jl. 16578

NAMUR-BRUXELLES prend commission. 13, rue de Bruxelles. 16579

Ecole professionnelle de typographie
A cause des circonstances actuelles, les cours sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. La reprise sera annoncée aux élèves à leurs ateliers respectifs. 16581

Coiffeur demande bon demi-ouvrier et apprenti. Adr. bur. jl. 16580

ON demande servante ou jeune fille pour aider ménage, 44, rue de l'Ange. 16582

On demande une femme d'ouvrage Rue de Fer, 90. 16583

ON dem. de suite bonne servante, forte fille camp. Charcuterie Parisienne, re de l'Ange. 16587

ON demande femme d'ouvrage propre et honnête. Warzée, 6, Bd Frère-Orban, 6. 16588

ON demande jeune employé pour bureau, 6, Bd Frère-Orban, 6. 16599

Mr seul demande petit appartement garni. Jacques, 6, Bd Frère-Orban, 6. 16590

A vendre rayons et comptoir, table de tailleur et machine à coudre, rue de Bruxelles, 50. 16591

Cigarettes
Grand stock cigarettes sera vendu cette semaine au prix de facture. 16598
MAISON HOLLANDAISE
Gros. — 30, rue Saint-Nicolas, 30. — Détail

LA Bibliothèque Notre-Dame des Bons Livres, rue Lelièvre, informe ses abonnés qu'elle vient d'installer une succursale à l'imprimerie Wettrin, 4-5, rue Mathieu, en face de la gare. 16599

ON dem. femme de chambre bien au courant du service Hôtel de la Couronne. 16606

Lot de beaux peupliers à vendre S'adr. Louis Van Paschen, à VEDRIN. 16607

Perdu, de la re Em. Cuvelier à la re Delimoy, 150 fr. Rapp. Matagne, re Em. Cuvelier, Réc. 16605

Société anonyme « Beetmeal », Namur
Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, qu'en raison des circonstances, l'assemblée générale qui, aux termes des statuts, devait se tenir le mardi 12 novembre 1918, n'aura pas lieu.
La date de cette assemblée sera fixée ultérieurement. 16600

La « Caisse Mutuelle Agricole » (Société coopérative), 63, rue Henri Lemaître, 63, à Namur, demande de bons inspecteurs et agents. S'adr. au siège social, de 9 h. à 3 h. 16024

EMPLOI SUPPLEMENTAIRE
On demande, pour ancienne institution de premier ordre, Messieurs de toute honorabilité, actifs, débrouillards, habitant de préférence une commune rurale. *Importants émoluments.* Ecrire M. NEF, 44, rue de Liedekerke, 44, Bruxelles. 15277

Etude de Me JEANMART, notaire à Namur, 2, rue de la Cloche.

Namur
Lundi [illegible] novembre, à 11 h., en l'étude de Me Jeanmart prénommé, à la requête des propriétaires, à la vente définitive d'une belle maison de commerce sise à Namur, rue Emile Cuvelier, 93 et 95, avec bâtiment de derrière, jardin, remise et buanderie, l'ensemble d'une superficie de 6 ares 23 cent., joignant la dite rue, Praile, Houart, Van Rysselberghe-Cazy, Lourquin et Goffin.
Jouissance prochaine. 1651[illegible]

Namur
Lundi 18 novembre, à 11 h., en l'étude de Me Paul Jeanmart, notaire à Namur, vente définitive à la requête du propriétaire, une belle maison à deux étages, boulevard d'Herbatte, 31, à Namur, avec jardin, magasin, bureau, chauffage central, salle de bains, 2 w.-c., contenant 3 ares 3 [illegible] cent., joignant MM. Balthazar et Hero. Jouiss. immédiate. 16520

Belgrade
Lundi 18 novembre, à 2 h. (arrivée du tram de Namur), au café tenu par M. Victor Damu, Me Jeanmart, de Namur, vendra définitivement une bonne maison avec remise et grand jardin arboré, sise à Belgrade, chaussée de Waterloo, 72. L'ensemble d'environ 11 ares, joignant la dite chaussée, la famille Malevez-Dahin, Mme veuve Malevez-Dupuis ou représentants. — Prompte jouissance. — Haussée 10.000 francs. 16521

Salle de Ventes E. Richelet
15-17, rue du Président, Namur
Vente publique d'un nombreux mobilier
Les mardi 5 et mercredi 6 novembre 1918, chaque jour à 2 heures,
Chambre à coucher, salon, salle à manger, chaise-longue, fauteuil; bureau américain, plusieurs poêles émaillés, glace, tapis, garniture de cheminée, armoires, buffets, tables et chaises, grande partie de linges, vêtements, chaussures, cigares, cigarettes, pipes, etc., etc. — Au comptant, 10 p.c.
Ordre de la vente : mardi 5 novembre, à 2 h., vente d'objets de ménage partie de linges, draperies, pipes, cigares, cigarettes, etc., à 4 h., vente de meubles: le mercredi 5 novembre, vente de linges, chaussures, coupons, beaux vêtements, etc.

ADRESSEZ-VOUS
pour vos ordres de Bourse et placements à la
Caisse Générale
(SOCIETE ANONYME)
52, rue de Spa, 52, Bruxelles
qui donne les meilleurs et les plus sûrs conseils, parce qu'elle est la mieux renseignée. 15230
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Ecrivez-nous pour nos conseils actuels

AUGUSTE HOSLET
professeur de musique, de solfège, d'instruments à clavier et à vent d'accordéon avec basse au pied.
19, rue M. Malevez, St-Servais

FOURRURES
Au TIGRE ROYAL, 54, re Em. Cuvelier, Namur
(Maison la plus ancienne de la ville)
Mme Ve HEUSCHUCH
Beau choix de FOURRURES de luxe et ordinaires
Confection — Réparations 13724

GLANDES DU COU
Docteur PIETERS, 13, rue Saint-Aubain. 8464

CHARBONS Gailletins, Gailletteries, Braisettes, Tout-venant, Spécialité de menu préparé
S'adresser Jn DETRY-HENNUY, 23, rue Lucien Namêche, et 1, rue des Dames-Blanches, Namur. 15702

BOURGMESTRES des campagnes
(Soignez l'hygiène de vos populations, c'est votre devoir, en prévenant les épidémies par le nettoyage que vous exigerez de vos administrés) de tous locaux, ustensiles de cuisine et de vos écoles, à l'OZONOL le meilleur désinfectant microbicide, non caustique, non toxique, le meilleur sans odeur. — En détail : chez tous médecins, vétérinaires et pharmaciens. — En gros : chez C. LEKEU, à Saint-Denis-Bovesse. 15701

Pétroline brûle dans toutes les lampes. Dépôt : 8, rue de Fer, Namur. 15170

AFFECTIONS DE LA PEAU
Dartres — Eczémas — Croûtes de lait
Crevasses de mains
Guérison rapide par l'emploi du
BAUME DU Dr TCHARKOFF
Dépôt général : Pharmacie DIEUDONNE, rue de Fer, 133, NAMUR. — Prix : 2 fr. 50. — Franco contre 2 fr. 70 en timbres-poste. 11679

Banque d'Escompte et de Change
20, rue Godefroid, 20, NAMUR
Andenne, Auvelais, Beauraing, Ciney, Dinant, Eghezée, Florennes, Fosses, Gedinne, Gembloux, Havelange, Huy, Jambes, Mettet, Moustier-sur-Sambre, Rochefort, Saint-Hubert, Tamines.
Ordres de bourse, achat et vente de titres, lots de ville, titres remboursables, coupons, obligations Bruxelles, Liége, Laeken, Saint-Gilles, 4 1/2 %.
DEPOTS : à vue 3 %, à terme 5 %. 5296

ELEPHANT
La Teinture Ménagère l'ELEPHANT n'est pas la moins chère, mais c'est la meilleure. S'adresser Librairie ROMAN, à Namur, ou aux marchands de journaux. — Gros-Détail. 15499

Nous avons encore un beau choix de FOURRURES élégantes. Voyez nos étalages *AU COIN DE RUE*, COLLARD-COUNET & Ce, rue de Fer 2, et rue Emile Cuvelier, 94, Namur. 14841

DISQUES GRAMOPHONE (La voix de son maître) — Seul agent MARGOT place St-Aubain Namur. 8752

COMPTOIR NAMUROIS
Matériaux de Construction et Bois du Nord
Rue Pepin, 59, NAMUR
Carreaux céramiques et revêtements faïence grand choix, dalles d'usine, briques [illegible] façade, briques et carreaux réfractaires, boisseaux de cheminée, tuiles et ardoises, fonts pour lavabos, ornements en plâtre, ciments, plâtre, etc., rayon pour toiture ([illegible]) et lattes plafond.
PRIX AVANTAGEUX 12395

CHAMBRES à COUCHER
Le plus grand choix de la ville
Maison PIETERS, 8, rue Saint-Nicolas 8468

PRETS SUR HYPOTHEQUES
avec facilités de remboursement. Ventes [illegible] immobilières. Assurances, Rentes viagères. L'Intermédiaire Foncier, 20, re Godefroid, Namur. 5384

Ateliers de constructions métalliques et chaudronnerie
Soudure autogène du fer, fonte, cuivre. Chaudières soudées pour confitureries et sirops. Cuves [illegible] et spécialement soignées pr teintureries. L. PUISJOIRET, 48, rue Lucien Namêche, Namur. 12562

Cachets en Caoutchouc
ENCRES-TAMPONS
JETONS POUR CERCLES
MARTIN-HAUTECŒUR
34, rue de Fer. — Premier étage 16229

AIGUILLES pour tous systèmes de machines à coudre, 1re qualité, 2 fr. 50 la douzaine MARGOT, place St-Aubain, Namur. 4271

Les résultats que donnait l'usage du CADUM dans les affections de la peau, sont également obtenus par l'emploi du CADOL, préparation identique comme propriété et comme action.
En vente : Pharmacie DIEUDONNE, 133, rue de Fer, NAMUR.
La petite boîte, 1.25; la grande boîte, 2.25. 11941

FOURRURES
M. Ad. Daoust - Blanke
16-18, rue de Fer, NAMUR
REPARATIONS — TRANSFORMATIONS
Travail toujours très bien soigné 12323

Directeur-Propre, Victor DELVAUX, Namur.